

Déclaration CAPI des CEDI du 29 mars 2018

Cette nouvelle CAPI exceptionnelle permet de régulariser les promotions au choix pour les agents promouvables au nouveau grade Hors Classe en 2017 et 2018 et pour les agents promouvables au principalat pour l'année 2018. Si nous apprécions la mise en application rapide du Hors Classe après l'énorme retard pris avant la publication du décret modifiant nos statuts en septembre dernier, nous dénonçons toujours l'application tardive de cette réforme qui pénalise financièrement les agents ainsi que leur carrière.

Le retard dans la mise en place de nos nouveaux statuts et de notre nouvelle grille indiciaire n'est toujours pas résorbé. Ainsi de très nombreux agents, ceux du ministère de l'économie par exemple, n'ont toujours pas reçu leur arrêté de reclassement ce qui va entraîner un retard de plus d'un an et demi en terme de rémunération !

Nous dénonçons aussi l'absence de mise en place d'un examen professionnel pour le grade de principalat pour l'année 2017. Les promotions au choix restent possibles mais pour un nombre très limité de postes et inférieures au taux promuable/promu de 7.5%. Ce taux n'ayant d'ailleurs toujours pas été validé par la DGAFP, nos délibérations et propositions en CAPI s'en trouvent fortement biaisées, ce qui entraîne des conditions d'exercices de nos mandats très discutables. Ces difficultés sont encore accentuées par le fait que nous n'avons reçus, une nouvelle fois, les dossiers de candidature qu'à peine 3 jours avant la pré-CAPI. De plus, de nombreuses fiches de propositions transmises par les ministères employeurs, pour le principalat mais surtout pour le Hors Classe, comportent des erreurs : dossiers incomplets, candidatures ne correspondant pas aux critères – insuffisamment explicites – mentionnés dans l'arrêté du 27 décembre, etc...

Tous ces éléments sont une injustice de plus à l'encontre des CEDI, négligés au profit d'autres corps plus importants en nombre et qui voient leurs possibilités de progression ou d'évolution compromises en raison des lenteurs et de l'opacité de l'action de l'administration, comme en témoigne le retard inacceptable dans la mise en œuvre du Rifseep.

Nous nous répétons de CAPI en CAPI, mais la mise en place de cette réforme de notre régime indemnitaire, toujours programmée au 1^e juillet 2017, est au point mort, aucun calendrier ne nous a été transmis alors que l'administration nous avait mentionné la mise en place de groupe de travail à l'automne 2017. Nous ne disposons toujours d'aucune information officielle sur le nombre de groupes de fonctions ainsi que sur les modalités de répartitions des agents au sein de ceux-ci ou sur le montant des primes. Nous redemandons l'alignement des primes sur celles des agents administratifs de catégories A (Cigem) et une répartition en 4 groupes de fonction qui prennent en compte les spécificités techniques de nos métiers tout en garantissant une égalité de traitement en terme de rémunération avec les autres agents de nos ministères d'accueil. Nous demandons aussi confirmation à l'administration qu'il y aura bien rétroactivité du CIA depuis le 1^{er} juillet 2017 pour les CED.

Nous redemandons l'ouverture d'un concours interne et externe de Chargés d'études documentaires interministériels. Un tel concours a été ouvert en 2017 pour le corps des CED du ministère de la culture. Cette absence pénalise très fortement les agents de catégories B évoluant dans les métiers de l'information, de la documentation et des archives depuis des années ainsi que le recrutement de professionnels selon des modalités en adéquation avec les valeurs de service public que nous défendons mais dont on voit combien elles sont remises en cause par le gouvernement actuel. Les besoins de professionnels compétents sont en effet criants et reconnus par l'ensemble des ministères, en témoigne le renouvellement du dispositif Sauvadet depuis des années : 19 postes ouverts en 2018, 17 en 2017, 16 en 2016 ! Si nous nous réjouissons de la régularisation des agents concernés par ce dispositif nous ne pouvons accepter ce mode de recrutement.

Laurent Chauvel et Karine Bomel
Aurélié Outtrabady et Alain Alexandra
Vos élus CGT